PROCES VERBAL DE SEANCE
Conseil municipal du 21 mars 2025 à 20 heures 30 – salle du conseil

Date de convocation : 14/03/2025
Nombre de membres : 14
En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 12

Etaient présents : M Alain WOIRGNY, Maire,
Mmes Béatrix LETOFFE, Sandrine PARMENTIER,
Mrs Pascal ALBISER, Jean-Claude CLEMENT, Gilles DEMONDION, Arnaud LOUIS, Éric MELLOUKI, Jean-Luc XEMAIRE

Absents excusés : Mmes Manon BREDELET, Maryse CAEL, Emmanuelle MOREL, Bénédicte PETITJEAN et M Jérôme OLIOT

Procurations : Manon BREDELET à Béatrix LETOFFE, Jérôme OLIOT à Gilles DEMONDION et Bénédicte PETITJEAN à Arnaud LOUIS

Secrétaire de séance : Gilles DEMONDION

Début du conseil à 20 h 38

****

1) *Comptes Financiers Uniques des budgets « commune et eau » - Affectation des résultats 2024*

Monsieur le Maire passe la parole à Gilles DEMONDION pour la lecture des comptes financiers.

Budget Commune :

Section fonctionnement

RECETTES	€		DEPENSES	€
Excédent fonctionnement reporté	301406,81		Charges à caractère général	276316,63
Atténuations de charges	36068,27		Charges de personnel	301054,97
Produits des services	72211,66		Charges de gestion courantes	86836,42
Impôts, taxes	216828,66		Charges financières	11826,85
Fiscalité locale	324153,00		Charges spécifiques	8861,71
Dotations et participations	90742,43		Opérations d'ordre entre sections	22323,45
Autres produits de gestion courante	85614,33			
TOTAL	**1127025,16**		**TOTAL**	**707220,03**

Il en ressort un résultat excédentaire de 419805,13 €.

Section investissement

RECETTES	€		DEPENSES	€
Résultat reporté	592158,78		Opérations d'équipement	246272,30
Subventions d'investissement	12880,50		Emprunts et dettes assimilés	50402,88
Emprunt et dettes assimilées	888,69		Opérations pour compte de tiers	8440,20
Dotations, fonds divers et réserves	5754,82			
Opérations pour compte de tiers	8440,20			
Opérations d'ordre entre sections	22323,45			
TOTAL	**642446,44**		**TOTAL**	**305115,38**

Il en ressort un résultat excédentaire de 337331,06 €.

(1) détail des investissements et des restes à réaliser repris ci-dessous

Détail des investissements	Réalisés en 2024 en €	Restes à réaliser pour 2025 en €
Réseaux d'électrification	159164,28	16316,16
Réseaux secs (rue du grand Meix)	1190,33	
Chauffe-eau pole associatif	929,50	
Chauffage église	13493,12	
Débroussailleuse	835,00	
Fenêtres appartement communale	8154,50	
Fenêtres grenier mairie	2235,59	
Fenêtres appartement communale	3198,93	
Chaudière appartement communale	2499,30	
Chaudière appartement communale	2499,30	
Matériel informatique service technique		1500,00
Travaux à la crèche		30000,00
Etude requalification place l'espine et rue de la libération	1680,00	38320,00
Acquisitions terrains		3200,00
Chaudière appartement communale	2910,75	
Travaux de voirie communale	47481,70	23078,88
Acquisition site LANA		328000,00

Budget Eau :

Section d'exploitation

RECETTES	€		DEPENSES	€
Résultat reporté	2147,24		Charges à caractère général	5078,29
Ventes de produits fabriqués, prestations	61020,23		Charge de personnel, frais assimilés	6000,00
Autres produits de gestion courante	1225,04		Atténuations de produits	11840,00
Produits exceptionnels	54,65		Autres charges de gestion courante	15924,22
Produits d'opérations d'ordre	4800,00		Charges exceptionnelles	291,35
			Dotations aux provisions et dépréciations	470,00
			Opérations d'ordre entre sections	21560,56
TOTAL	69247,16		TOTAL	61164,42

Il en ressort un résultat excédentaire de 8082,74 €.

Section d'investissement

RECETTES	€		DEPENSES	€
Résultat reporté	119222,56		Immobilisations corporelles	16140,48
Dotations, fonds divers et réserves	260,04		Opérations d'ordre entre sections	4800,00
Opérations d'ordre entre sections	21560,56			
TOTAL	141043,16		TOTAL	20940,48

Il en ressort un résultat excédentaire de 120102,68 €.

Monsieur le Maire reprend la parole et il rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) met en évidence des informations clés sur la situation financière de la commune, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Comme la loi l'impose, Monsieur le Maire passe la présidence du conseil à la première adjointe Béatrix LETOFFE et il sort de la salle pendant le vote des comptes financiers uniques.

Les comptes financiers uniques 2024 des budgets commune et eau sont votés à l'unanimité des votants soit 11 voix.

De retour dans la salle, Béatrix LETOFFE informe Monsieur le Maire du vote à l'unanimité des comptes financiers uniques.

Après avoir remercié, l'ensemble du conseil pour ce vote, Valérie DUCHENE et Gilles DEMONDION pour leur rigueur dans la tenue des comptes, Monsieur le Maire soumet au vote les affectations de résultat :

Budget Commune :
Le résultat de la section fonctionnement est 419805,13 € auquel il convient de rajouter l'excédent du budget du CCAS dissout le 31 décembre 2024 soit un résultat excédentaire global de 422011,93 €.

Le résultat de la section investissement est de 337331,06 €. La section investissement fait apparaître des restes à réaliser pour 443468,14 € en dépenses et 105926,20 € en recettes soit un besoin net pour équilibrer la section investissement de 210,88 €.

Le conseil à l'unanimité décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 de la façon suivante :
- Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés pour 210,88 €
- Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté pour 421801,05 €.

Budget eau :
Le résultat excédentaire de la section fonctionnement est de 8082,74 €, le résultat excédentaire de la section d'investissement est de 120102,68 €.
Il est proposé au conseil d'affecter le résultat de l'exercice 2024 de la façon suivante à savoir 8082,74 € au résultat de fonctionnement reporté.

L'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.

2) Durée d'amortissement, année 2025

Au budget principal, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'amortir les immobilisations suivantes, à compter de 2025 :

DESIGNATION DU BIEN	DUREE	ECRITURES COMPTABLES
Extension réseau téléphone Mme SASSO	30	Compte 28041512 : + 39 €/an Compte 681 : - 39 €/an
Chauffe-eau pôle associatif	3	Compte 28131 : + 309 €/an Compte 681 : - 309 €/an
Eclairage Public Tranche 1	30	Compte 281538 : + 5 336 €/an Compte 681 : - 5 336 €/an
Débroussailleuse	3	Compte 28157 : + 278 €/an Compte 681 : - 278 €/an
Chauffage église (électricité)	20	Compte 28188 : + 674 €/an Compte 681 : - 674 €/an
Chaudières (K. SWIETCZAK – Ex logement M. CLEMENT – R. TASSIN)	10	Compte 28188 : + 789 €/an Compte 681 : - 789 €/an
Fenêtres (logt K. SWIETCZAK – Grenier mairie – Ex logt M. CLEMENT)	10	Compte 28188 : + 1 357 €/an Compte 681 : - 1 357 €/an

Au budget eau, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'amortir les immobilisations suivantes, à compter de 2025 :

DESIGNATION DU BIEN	DUREE	ECRITURES COMPTABLES
Achat compteurs	5	Compte 28156 : + 472 €/an Compte 6811 : - 472 €/an
Travaux de sectorisation	20	Compte 28158 : + 688 €/an Compte 6811 : - 688 €/an

3) ***Programme ONF 2025***

Après avoir pris connaissance du programme de travaux ONF 2025 en forêt communale et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Accepte le programme d'un montant de 4 770,00 € H.T. réparti comme suit :
- Travaux de maintenance – parcellaire : 3 500,00 € H.T. en fonctionnement
- Travaux sylvicoles : 1 270,00 € H.T. en investissement

Les travaux d'infrastructure concernant l'entretien des renvois d'eau (localisation : linéaire de desserte carrossable de la forêt communale – Passage au moins une fois par an et après de fortes précipitations) seront effectués par les employés communaux.

Donne délégation au Maire pour signature des devis et conventions relatifs au programme à hauteur du montant inscrit au budget.

Les crédits seront inscrits au budget principal 2025.

4) Redevance 2025 d'occupation du domaine public routier par France Télécom

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Fixe les montants annuels des redevances pour l'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques, selon les types d'implantation, ainsi qu'il suit :

Type d'implantation sur le domaine public routier communal	Montant de la redevance	Situation au 31/12/2024	Total
Artère aérienne	64,87 €/km	6,562 km	425,68 €
Artère en sous-sol	48,65 €/km	12,471 km	606,71 €
Emprise au sol	32,44 €/m²	0,50 m²	16,22 €

Ce qui correspond à un montant total de : 1048,61 €.

5) Adhésion au SMIC des Vosges du Syndicat des Eaux du Mont (siège : Florémont) et du Syndicat des Eaux de Bel-Air (siège : Frain)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil municipal à se prononcer sur des demandes d'adhésion.

Par délibération, le Syndicat des Eaux du Haut du Mont (siège : Florémont) et le Syndicat des Eaux de Bel-Air (siège : Frain) ont demandé leur adhésion au SMIC des Vosges.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce à l'unanimité sur l'adhésion des collectivités précitées.

6) Modification des statuts du Syndicat d'Electricité des Vosges

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-20,

Vu la délibération n° 03/29-01-2025 du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, approuvant la modification des statuts, tels que rédigés,

Considérant la demande de la commune de Martinvelle, tendant au transfert de sa compétence Autorité Organisatrice de Distribution d'Electricité au SDEV,
Considérant que cette demande nécessite la modification des Statuts du SDEV,
Vu le projet de Statuts inhérent,
Entendu son rapporteur, et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :
Approuve la modification des Statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, tels que présentés.

7) Divers

- Suite à la collecte de sang du 12 février dernier, l'Etablissement Français du Sang remercie les donneurs, les bénévoles et la commune pour la mise à disposition de la salle

Fin du conseil à 21 h 37.

Le secrétaire de séance
Gilles DEMONDION

Le Maire
Alain WOIRGNY